

**Débat sur l'avenir de la presse –
Intervention de Mme Catherine Morin-Desailly
17 mars 2009**

Monsieur le Président,
Madame la Ministre,
Mes chers collègues,

Depuis plusieurs années déjà, la presse écrite française est en crise, crise que l'on peut qualifier de structurelle. La crise économique actuelle ne fait qu'aggraver cet état de fait. Tous les titres de la presse quotidienne d'information politique sont confrontés à une situation économique très délicate, pris en ciseau entre une baisse continue des recettes et le maintien de coûts de production élevés.

Les Etats généraux de la presse, qui se sont tenus du 2 octobre au 8 janvier dernier ont été une bonne chose. Ils avaient pour objectif d'apporter des réponses aux difficultés économiques que rencontre aujourd'hui la presse écrite, notamment face au développement de l'information sur Internet et des journaux gratuits. Soulignant qu'il s'agissait de la pire crise à laquelle la presse écrite ait jamais été confrontée, les 150 membres des Etats généraux, dont il faut saluer le travail collectif, ont adopté 90 propositions aptes à redynamiser le secteur.

Le 23 janvier dernier, le Président de la République a présenté les mesures de soutien qu'il a retenues parmi les 90 préconisées. L'aide que l'Etat consentira représente un total de 200 millions par an pendant trois ans répartis entre le soutien aux marchands de journaux et au portage à domicile et l'abonnement gratuit de chaque jeune français à un quotidien de son choix pendant l'année de ses 18 ans. Par ailleurs, un statut d'éditeur de presse en ligne sera créé et l'aide de l'Etat au développement des journaux sur Internet augmentera.

A été également annoncé une évolution du régime des droits d'auteur des journalistes, qui sera adapté à l'ère numérique, ce qui me semble indispensable, journalistes et photographes aussi. Un amendement allant en ce sens a d'ailleurs été déposé à l'Assemblée Nationale lors de l'examen du projet de loi relatif à la création et Internet.

Enfin, il est prévu d'expérimenter pendant six mois, mais sans toucher à la loi Bichet, des formes alternatives de distribution, par exemple la distribution des quotidiens nationaux par le réseau de la presse régionale ou la distribution par les éditeurs eux-mêmes de leurs titres dans des enseignes spécialisées.

Avant d'approfondir ces propositions, Madame la Ministre, je souhaite rappeler l'attachement des sénateurs centristes à une presse écrite indépendante et de qualité. Celle-ci joue en effet un rôle déterminant dans la construction de l'opinion publique dans l'exercice de notre démocratie. Elle est également nécessaire à l'émergence d'une culture commune partagée. C'est pour cela qu'elle doit être pluraliste, vivante et indépendante, pour cela qu'elle doit vivre de ses propres moyens, pour cela qu'elle doit reposer sur des rédactions fortes, pour cela qu'il faut se préoccuper de l'écart croissant entre ceux qui lisent régulièrement la presse et ceux qui la lisent peu.

Le diagnostic de la crise de la presse est connu depuis longtemps : investissements trop faibles, héritage d'un système offre éditoriale inadaptée, baisse de la diffusion, vieillissement du lectorat, diminution des points de vente, déclin des recettes publicitaires, fuite des petites annonces sur le net, média global, interactif et gratuit, et par voie de conséquence, pertes d'exploitation.

Le rapport de notre ancien collègue, Louis de Broissia, sur la crise de la presse quotidienne d'information, établissait un constat particulièrement préoccupant sur l'érosion du lectorat de

la presse écrite payante. 31^e à l'échelle mondiale, notre pays ne se classe qu'au 12^e rang européen pour la diffusion des quotidiens, avec moins de 160 exemplaires diffusés pour 1 000 habitants.

Or, la situation morose de la diffusion de la presse quotidienne payante contraste avec la bonne santé affichée par la presse gratuite. Il ne s'agit donc pas d'une diminution de la demande d'information mais bien de la crise d'un modèle.

Pour sortir de cette crise, il est indispensable à mon sens de rationaliser les coûts de production, et ce à tous les niveaux de la chaîne de production. Agir seulement sur les coûts d'impression, qui, il est vrai, sont les plus élevés d'Europe, ne sera pas suffisant. Il est en outre indispensable de mieux prendre en compte les besoins nouveaux de qualifications : l'accent doit être mis en particulier sur les efforts de formation des personnels de fabrication de la presse pour leur permettre de s'adapter au nouvel environnement numérique.

Il est également indispensable de développer de nouveaux modes de diffusion. La presse gratuite, qui bénéficie massivement du portage, est donc très facilement accessible à ses lecteurs. Au contraire, la presse quotidienne payante est bien moins facilement accessible. Pour cela, il me semble indispensable de poursuivre les initiatives actuellement en cours, dans le cadre du plan Défi 2010, soient encouragées. Nicolas Sarkozy a affirmé sa volonté de « mettre le diffuseur au centre de tout », en changeant ses conditions de travail en développant l'assortiment et en plafonnant les invendus mais aussi en développant le réseau sous toutes ses formes. Ces propositions répondent en grande partie au problème de l'accessibilité de presse mais elles doivent s'accompagner d'une réflexion sur le portage.

Notre collègue rapporteur, souligne dans son rapport budgétaire pour 2009, qu'il est indispensable que soit menée une réflexion sur la revalorisation du métier de porteur, et notamment sur l'opportunité de sa transformation en service à la personne. Le système actuel d'aide au portage, insuffisamment incitatif, mériterait d'être rénové en vue de stimuler et de viabiliser des réseaux de portage multi-titres dans lesquels d'autres acteurs du secteur presse ont, peut-être, vocation à être intégrés, notamment la presse magazine.

Une partie de la réponse à la crise de la presse payante réside aussi, à l'évidence, dans le **renouvellement de l'offre éditoriale**. Dans un contexte de concurrence accrue en matière de diffusion de l'information de la part d'Internet ou des chaînes d'information en continu, il appartient à nos quotidiens de se montrer non seulement plus réactifs mais également de mettre en évidence leur valeur ajoutée, à savoir non pas seulement le simple exposé d'une actualité brute mais également une analyse critique des faits.

Cette réflexion sur les contenus, sur l'éthique du métier, sur le traitement de l'information comme sur le fonctionnement et les pratiques des rédactions est indispensable pour restaurer le lien de confiance entre la presse et ses lecteurs, qu'ils jugent trop souvent négative pour ne pas dire catastrophiste. Cela passe notamment par un renforcement de la formation initiale et continue : une grande avancée des Etats généraux de la presse a été la construction d'une quasi-unanimité autour de l'idée d'une formation minimale obligatoire aux spécificités de la profession - notamment droit et éthique – dans les deux premières années d'exercice. Il est indispensable de la mettre en œuvre rapidement.

Quatrième point, il faut investir les nouveaux supports, comme Internet. Il n'y a d'avenir que dans le bimédia.

Le passage de la presse écrite payante à l'ère du numérique n'implique pas que celle-ci se conforme aux codes de lecture déjà en vigueur sur la toile mais, bien au contraire, qu'elle investisse Internet pour y diffuser sa propre identité : afin de se distinguer des autres sites à

caractère informatif, tels que les blogs, la presse écrite en ligne a vocation à s'inscrire dans une démarche de certification permettant aux lecteurs de faire la différence entre une information à caractère professionnel, des autres sources d'information.

Enfin, il est indispensable de sensibiliser les jeunes générations à la lecture de la presse écrite. Je salue l'initiative de Madame la Ministre qui consiste à abonner chaque jeune français à un quotidien l'année de ses 18 ans. Cette mesure pourrait être accompagnée d'autres visant à rapprocher la presse quotidienne de ses futurs lecteurs en garantissant le libre accès des quotidiens aux classes de collège et en favorisant l'installation de points de vente dans les lycées, comme le préconisait la commission des Affaires culturelles, dans le rapport sur la presse quotidienne d'information. De la même manière il est nécessaire que les enseignants dispensent une formation critique des medias. Ce qui nous semble important, c'est de remettre le citoyen et en particulier le jeune citoyen au centre de l'enjeu démocratique que représente la presse. Car, selon la déclaration universelle des droits de l'homme, « la liberté de la presse n'est pas un privilège des journalistes mais un droit des citoyens ».

Je vous remercie de votre attention.